



EXPOSITION DES ARTISTES

FORMULAIRE

Vous êtes domicilié à Woluwe-Saint-Pierre et vous souhaiteriez être exposé dans notre salle ?

La commune met à disposition la salle FORUM pour une période de 4 jours, aux artistes ou aux Cercles de la commune. Les conditions de participation sont décrites en page 3 de ce formulaire.

Pour introduire une demande d'exposition, il vous suffit de compléter ce formulaire, d'y ajouter votre/vos CV et quelques représentations de vos œuvres et de l'envoyer auprès de

Raphaël van Breugel
Echevin de la culture
Administration communale de Woluwe-Saint-Pierre
Avenue Charles Thielemans, 93
1150 Bruxelles
rvanbreugel@woluwe1150.be

COORDONNÉES

Artiste / personne de contact	
Nom	<input type="text"/>
Prénom	<input type="text"/>
Nom d'artiste	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>
N°	<input type="text"/>
CP	<input type="text"/>
Ville	<input type="text"/>
Téléphone / GSM	<input type="text"/>
Adresse mail	<input type="text"/>
Site web	<input type="text"/>
Exposition collective : <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	
Si oui : Nom du second artiste / Nom du collectif :	
<input type="text"/>	
Si collectif : Nombre de membres exposants	
<input type="text"/>	

Service Culture

Av. Charles Thielemans 93
1150 Bruxelles
www.woluwe1150.be

Contact

Madeleine Pierloot T. 02/435 59 92 - mpierloot@woluwe1150.be



Présentation courte

Merci de nous indiquer ici une présentation courte de votre travail et de joindre à ce formulaire, un CV et un aperçu des œuvres que vous souhaiteriez exposer.

Information sur l'exposition

Titre souhaité (facultatif)

nombre d'œuvres à exposer

technique(s)

Dates souhaitées

du au

ou du au

ou du au

Réalisation de cartons d'invitation par le Service Culture Oui Non

Les cartons réalisés par le service culture sont réalisés sur base d'un canevas, ne seront pas modifiés et seront imprimés pour l'artiste en 100 exemplaires.

Signature

(En signant le document, vous confirmez avoir pris connaissance des dispositions dans le cadre d'une exposition individuelle présente sur la page suivante de ce formulaire.)

Service Culture

Av. Charles Thielemans 93
1150 Bruxelles
www.woluwe1150.be

Contact

Madeleine Pierloot T. 02/435 59 92 - mpierloot@woluwe1150.be



DISPOSITIONS DANS LE CADRE D'UNE EXPOSITION INDIVIDUELLE

La salle Forum¹ est mise à disposition pour une **période de 4 jours (du jeudi au dimanche)**, en fonction des disponibilités du planning, aux **artistes domiciliés à Woluwe-Saint-Pierre ou aux Cercles d'art officiels**.

CONDITIONS ET ENGAGEMENTS

Les artistes domiciliés à Woluwe-Saint-Pierre pourront bénéficier de la salle Forum gratuitement pour y exposer seuls ou accompagnés d'un autre artiste de leur choix domicilié aussi dans la commune.

Les Cercles d'art officiels dont le directeur, le président officiel est domicilié ou dont le siège est à Woluwe-Saint-Pierre bénéficient aussi de la gratuité de la salle d'exposition.

Dans ce cadre, la commune s'engage à prendre en charge :

- Le montage (le jeudi à partir de 8h30) et démontage (le dimanche à partir de 18h00) du matériel d'exposition mis à disposition de l'artiste ;
- Une publicité numérique de l'événement via la newsletter e-mail du service culture ;
- Sur demande, la réalisation des cartons d'invitation basé sur un canevas type.

L'artiste ou le collectif d'artistes souhaitant réaliser ses propres cartons d'invitation ou affiches, doit soumettre son projet au service de la Culture au plus tard 6 semaines avant l'exposition afin que celui-ci soit validé par l'Administration communale. L'impression définitive est alors à la charge de l'artiste.

L'artiste ou le collectif d'artistes s'engage à prendre en charge :

- Le dépôt (le jeudi à partir de 8h30) et la reprise (le dimanche de 18h00 à 19h00) des œuvres ;
- Le vernissage (prévu le jeudi de 18h30 à 21h30) avec le drink ;
- Le gardiennage de ses œuvres durant les heures d'ouverture de l'exposition (prévues de 14h à 18h du vendredi au dimanche)².

La gratuité de la salle de dispense pas l'artiste de respecter le règlement de salle en vigueur dans celle-ci. Les autorités communales s'autorisent le droit d'annuler l'exposition avant ou durant celle-ci en cas de situations exceptionnelles.

INSCRIPTION

Le formulaire accompagné de votre/vos CV et quelques représentations de vos œuvres, doit être envoyé à l'adresse

Raphaël van Breugel
Echevin de la culture
Administration communale de Woluwe-Saint-Pierre
Avenue Charles Thielemans, 93
1150 Bruxelles
rvanbreugel@woluwe1150.be

Il est conseillé d'introduire votre dossier de demande d'exposition 6 mois avant la date d'exposition souhaitée. Une lettre de confirmation précisant les dates de l'exposition, le règlement de salle et les informations supplémentaires vous sera envoyé après examen de votre dossier.

¹ Salle d'exposition du W :Hall – Centre culturel de Woluwe-Saint-Pierre. Adresse : 93, Avenue Charles Thielemans, 1150 Bruxelles.

² Les horaires proposés peuvent être modifiés sur demande et dans la limite du raisonnable. ; Le W:Hall décline toute responsabilité quant aux œuvres qui lui sont confiées, les exposants feront assurer celles-ci s'ils le jugent nécessaire.